

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

SAVS LES CYCLADES



Identification de la structure

Nom de la structure	SAVS Les Cyclades
Adresse de la structure	175 Chemin de Villegagne – 81100 CASTRES
Coordonnées téléphoniques	05 31 81 00 59 Secrétariat 06 73 49 52 09 Service
Adresse électronique	savs@apajh81.org
Nom du directeur	Mme Florence FERRANDI Depuis le 01/02/2021 : M. Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Capacité et modalités d'accueil	10 places
Numéro FINESS	810010124
Date de création	23 Novembre 1998
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Renouvellement d'autorisation avec effet au 01/01/2017 pour un durée de 15 ans
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les besoins des personnes accompagnées

LE SERVICE

La mission principale :

- La mise en œuvre d'un accompagnement socioéducatif de personnes en situation de handicap, désirant accéder, maintenir ou développer leurs capacités à vivre à leur domicile.

La modalité financière :

- Les frais de prise en charge en SAVS sont financés par le Conseil Départemental. Il n'y a pas de reversement pour les personnes accompagnées, mais un dossier d'aide sociale doit être demandé et l'accord sera en fonction des ressources de la personne.

Les critères d'admission :

- Etre en situation de handicap et reconnu comme tel par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);
- Être majeur ;
- Bénéficier d'une orientation en SAVS délivrée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH);
- Vivre en logement de droit commun, en famille, seul, en couple, avec ou sans enfant.

Nombre de bénéficiaires en 2021	13
Nombre d'admission	0
Nombre de sortie	1
Nombre de journées réalisées	4556
Taux d'occupation	100 %
Nombre de personnes sur liste d'attente	5
Nombre de stagiaires accueillis	0

L'ACTIVITE

Admissions :

Aucune admission sur le SAVS en 2021.

Sortie :

Une personne accompagnée est décédée.

En 2021 le pôle habitat et vie sociale a été mis en place au niveau Associatif :

Ce pôle regroupe sous la direction de M. POLVOREDA :

- Les établissements et services de Castres le FDV, EAM, le SAMSAH la Planésié,
- Le Foyer d'Hébergement, le SAVS Les Cyclades,
- Le PHV du hameau du SEGALA et la Résidence Sénior à partir de février 2021.

De janvier à août 2021, les personnes accompagnées au SAVS étaient suivies par l'équipe du Foyer d'hébergement.

A partir du mois de juin 2021, l'équipe de Direction a fait le choix de regrouper le service du SAMSAH La Planésié et le service du SAVS Les Cyclades, dont les locaux sont désormais situés à Castres.

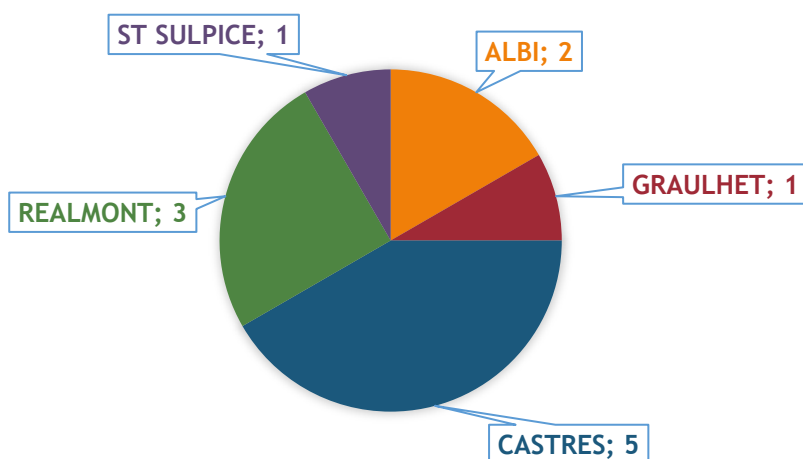
Un professionnel du FH a rejoint l'équipe du SAMSAH/SAVS.

La passation d'information et les relais se sont faits de façon progressive. Tous les bénéficiaires du SAVS ont été rencontrés, en lien avec les coordinatrices des deux dispositifs en présence de la Directrice adjointe du pôle.

L'équipe du SAMSAH/ SAVS, en mutualisant ses moyens permet de répondre à l'ensemble des besoins des personnes accompagnées, sur tous les domaines de la vie quotidienne et la santé :

- L'équipe socio-éducative se compose d'une coordinatrice, d'une monitrice éducatrice, 2 AMP, d'une assistante sociale à temps partiel et d'un psychologue à temps partiel.
- Le plateau technique médical du SAMSAH peut venir répondre aux besoins des personnes accompagnées au sein du SAVS. Il se compose : d'un médecin psychiatre, d'une infirmière et de 2 aides-soignantes.

Le service rayonne sur l'ensemble du département du Tarn :



De juillet à décembre 2021 :

138 heures de trajets et/ou transports

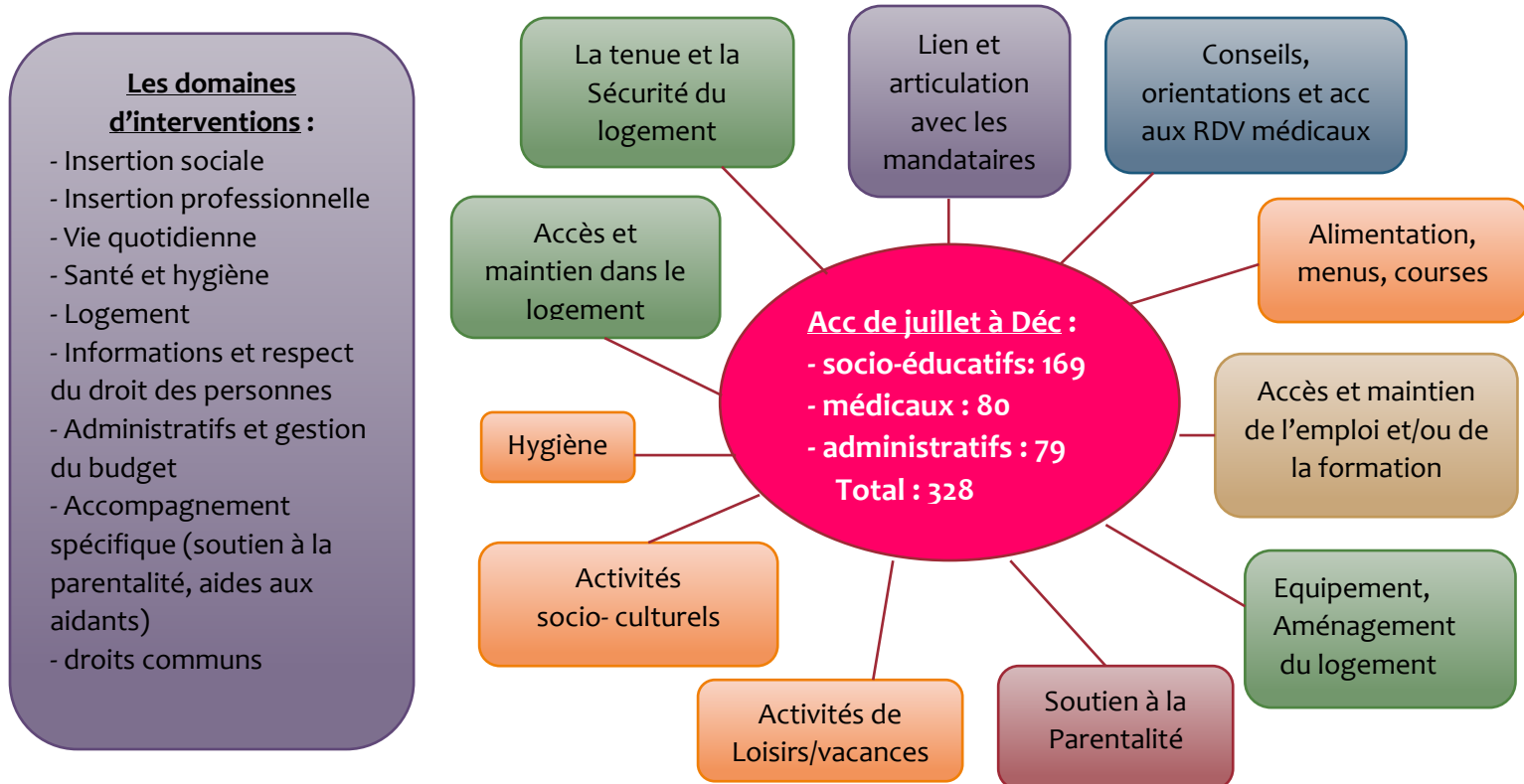
LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

13 personnes ont été accueillies au SAVS ; elles présentent une déficience mentale légère avec parfois des troubles psychiques associés. Elles sont toutes en demande d'un accompagnement pour la gestion de leur vie quotidienne à domicile.

- 8 sont travailleurs à l'ESAT Valérie Bonafé de l'APAJH du Tarn,
- 1 est en recherche d'emploi dans le milieu « protégé »,

- 2 sont en recherche d'emploi dans le milieu « ordinaire »,
 - 1 travaille en entreprise d'insertion,
 - 1 personne était sans recherche d'emploi.
- 5 personnes sont parents de jeunes enfants, avec un besoin d'accompagnement et de soutien à la parentalité.
 - **La moyenne d'âge** des usagers du service est de 34 ans.
 - **Sexe** : 7 hommes et 6 femmes.
 - **Protection juridique des usagers** : 10 personnes bénéficient d'une mesure de protection (curatelle).

LES BESOINS DES PERSONNES, LES SERVICES ET ACCOMPAGNEMENTS PROPOSES



2- La participation des personnes

Les Projets personnalisés :

Tous les objectifs des projets personnalisés ont été reformulés et validés par les 12 personnes accompagnées, de juillet à septembre 2021.

Il ressort de ces projets que les besoins d'accompagnements se répartissent autour de :

- Accompagnement et soutien administratifs ;
- Accompagnement et développement du lien social ;
- Accompagnement à la recherche d'une formation et à la recherche ou reprise d'un emploi ;
- Soutien dans le maintien ou la recherche de logement ;
- Soutien à la parentalité (5 personnes concernées) ;

- Accompagnement, conseils, orientations dans la reprise de leur parcours de soin.

Une évaluation du projet de l'année écoulée est réalisée lors de la nouvelle préparation au projet. L'expression du bénéficiaire est recueillie tout au long de l'année et notifiée sur notre logiciel « Océalia » sous forme de transmission.

Concernant les souhaits et attentes de la personne, celles-ci seront relevées, au plus près de la préparation de projet.

Le groupe d'expression :

Jusqu'en 2021 le SAVS et le FH organisaient un CVS conjointement.

Puis le SAVS a mis en place un « groupe d'expression » où 2 personnes ont été désignées afin de représenter les bénéficiaires.

Les 2 élus des personnes accompagnées ont rejoint le « groupe d'expression du SAMSAH ».

L'expression des personnes accueillies au sein du SAVS est recherchée par le biais d'une démarche participative.

Il s'agit ainsi, par la participation et la représentation dans des instances institutionnelles de type « Conseil à la Vie Sociale », de solliciter chez les personnes accompagnées une implication et un engagement dans le respect de leurs choix et au-delà de vivre le plein exercice de leur citoyenneté.

Nous avons réalisé 1 réunion groupe d'expression avec la participation des élus du SAVS en 2021. Les sujets abordés sont divers : les projets d'animations du service, des souhaits d'ateliers et d'activité, les modalités de fonctionnement du service...

L'autodétermination :

Un groupe de travail autour du principe « d'autodétermination » est né au sein du Foyer de Vie La Planésié il y a un an, composé de plusieurs personnes accueillies, de professionnels, des membres de la direction.

Tout au long de l'année 2021, il a œuvré activement avec pour objectif d'entraîner un changement de culture au niveau institutionnel et associatif, en proposant les ouvertures nouvelles d'implication de certains usagers à différents niveaux d'engagement.

3- Les temps forts de l'année : innovations - expérimentations de nouvelles organisations

- **Diverses rencontres avec les partenaires sur l'année** : PCPE, SESSAD, CAP EMPLOI, Protection de l'enfance, OPH, etc.
- **L'Assemblée générale** avec l'équipe du SAMSAH et La Direction.
- **Activités menées au sein du SAVS** : un pique-nique au Montagnes, un pique-nique à La Cahuzière et 2 repas fin d'année en petits collectifs.
- **Résidence artiste au SAVS** avec Darla Murphy du 04 au 10 octobre et du 08 novembre au 12 décembre 2021.

- Propositions et de rencontres diverses à l'occasion de la résidence artiste :
- Sortie au **musée** DOM robert de Soréze.
- Sortie au **centre d'art le lait** à Albi.
- Sortie dans le **Sidobre**.
- **Projection du premier long métrage de Tim Burton** : « Pee Wee's big adventure ».
- **Table ronde** : « l'art permet-il un langage universel sur la compréhension de notre environnement ? ».
- Mise en place du **télétravail** pour la coordinatrice du service.
- Continuité de la démarche **RGPD** associative et déploiement sur les établissements.

4- Les nouveaux partenariats, Les nouvelles coopérations

- Diverses rencontres avec les partenaires sur l'année: PCPE, SESSAD, CAP EMPLOI, Protection de l'enfance, OPH, CMP, CHIC, EPAS, etc.
- Rencontre avec l'UNAFAM.
- 1 participation à l'atelier cuisine à l'association ENSEMBLE à raison d'une fois par mois Cela concerne 1 personnes accompagnées. Reprise de cette activité en décembre 2021.
 - Pas de reprise de l'activité cuisine, au centre social de Lameilhé depuis le début de la crise sanitaire.
- 4 synthèses avec les partenaires concernant 3 personnes accompagnées (Maisons des femmes, le département, Mandataires).
- Accompagnement de trois personnes dans le cadre du soutien à la parentalité en lien avec les services de protection de l'enfance et le service accueil mère-enfant d'Albi
- Participation aux assises du soin et du Handicap sur Castres.
- Participation aux 3 jours de colloque « Viens chez moi j'habite en établissement » sur Toulouse.

5- La démarche qualité

- Continuité de la mise à jour des documents, principalement liés à la crise sanitaire.
- Travaux autour des enregistrements de la procédure d'admission et de sortie du dispositif.
- Réflexion autour de la réorganisation des personnes chargées de la qualité et des dispositifs existants (Comité de pilotage qualité, personne ne ressource).
- Formation et prise en main du logiciel qualité AGEVAL.

GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

L'équipe pluridisciplinaire du SAVS depuis septembre 2021, a bénéficié d'un Groupe d'Analyse de la Pratique.

6- Le développement des compétences, La formation professionnelle

Le plan de formation a été mutualisé avec le FH pour les 6 premiers mois de l'année et avec le SAMSAH à partir de septembre. Les professionnels du FH et du SAMSAH ont collaboré sur l'année 2021 pour optimiser les réponses aux besoins des personnes accueillies.

- Une salariée a été licenciée pour inaptitude.
- Un salarié a démissionné.

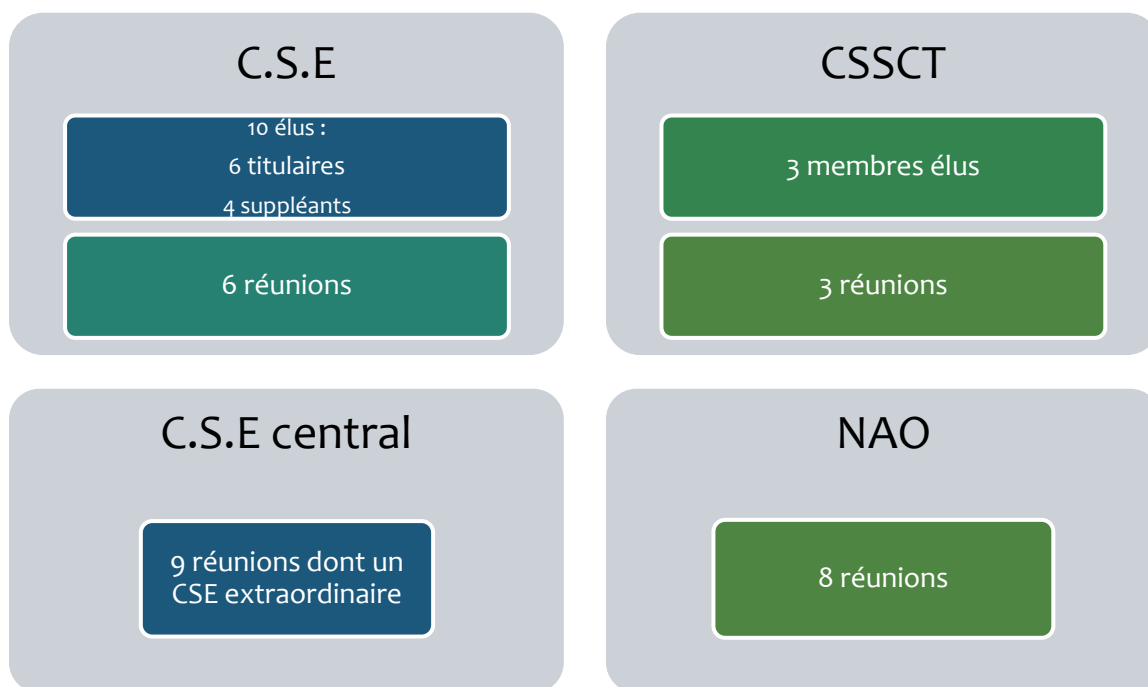
En 2021, ce sont 19 journées de formation qui ont été suivies par les professionnels du service du SAVS. Ces actions sont rendues possibles par la contribution de l'employeur à la formation continue, mais également par des fonds mutualisés obtenus auprès de l'OPCO santé.

- Au total les professionnels ont pu participer à des actions de formation : protection de l'utilisateur et du professionnel en situation de violence, séminaire, via trajectoire, autodétermination, etc ...

Bilan des formations réalisées au SAMSAH sur l'année civile 2021

Nom de la Formation	Nombre de salariés	Nombre de jours de formation	Nombre d'heures de formation	Nombre total
Protection de l'utilisateur et du professionnel en situation de violence - C.Denancé	1	3	21	21
Harmony RH - Image'in	1	3	21	21
Autisme - APAJH81	1	2	14	14
RAPT - NEXEM	1	1	7	7
Génogramme	1	2	14	14
Autodétermination -APAJH81	4	2	14	14
Via Trajectoire - e-santé Occitanie	1	1	2	2
Ageval	1	1	7	7
Coordinateur d'équipe	1	3	21	21
Qualité RGPD – APAJH81	1	1	4	4

7- Les instances du personnel, Le dialogue social



8- Les finances

1. L'ACTIVITE :

L'activité réalisée pour 2021 est de 4.556 journées (3.050 journées prévues) soit +1.506 jours.

Cet écart est lié à la file active de l'établissement de 11 personnes et au nombre de jours facturés.

2. LES CHARGES :

a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1 afférent à l'exploitation courante	3.101,40	2.463,78	3.600,00	2.627,39	-972,61

On note ainsi un écart de -972,61€ entre le CA et le budget Exécutoire 2021 soit -27,02%.

Ces économies sont réalisées sur le poste Frais de télécommunication.

b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.82 € pour l'année 2021.

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2 afférent au Personnel	87.068,77	84.815,42	62.142,00	64.223,40	+2.081,40

On observe un écart de 2.08140€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2021.

Cet écart s'explique par essentiellement le poste Personnel Extérieur (Coop Emploi) pour 1.667,33€.

Les rémunérations brutes sont équilibrées. L'augmentation significative des charges patronales (+3.975,39€) est compensée par la diminution du Autres charges de Personnel (3.400,67€).

La part de la variation de la provision pour congés payés est de -2.877,44€.

c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3 afférent à la structure	23.967.60	14.732,64	15.258,00	16.583,21	+1.325,21

Ce groupe note un dépassement de 1.325,21€, dont 1.656,00€ de Frais de Siège (nouvelle autorisation).

Aucunes Contributions fédérales n'ont été comptabilisées.

Les autres postes sont équilibrés.

3. LES INVESTISSEMENTS ET LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

Il a été réalisé un investissement en 2021 de 1.135,62€ (Ordinateur). La dotation aux amortissements s'élève à 922,08€.

4. LES PRODUITS :

a. Les Produits de la tarification

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	106.507,50	108.373,72	80.841,30	120.802,52	+ 39.961,22

L'excédent de ce groupe de 39.961,22€ s'explique par l'activité facturée (+1.506 journées).

b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	615,48	752.60	0.00	84.92€	+84,92€

Cet écart concerne les avantages en nature portés sur les bulletins de salaires (repas).

c. Groupe 3 : Produits financiers et Produits non encaissables

	CA 2019	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	8.220,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce groupe est identique au budget avec une valeur nulle.

5. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT :**a. Le résultat comptable**

Le compte de résultat, dégage un excédent comptable de + 37.453,44€.

RESULTAT
+ 37.453,44€

b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable doit être retraité.

	Proposé par l'établissement
Résultat comptable 2021	+ 37.453,44
+ Reprise excédent	1.145,95
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement	
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	- 2 877,44
+ Réintégration de la provision pour départ à la retraite non prévue au BP	
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP	
Résultat administratif corrigé	35.721,95

c. Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif à affecter	35.721,95€
-----------------------------------	------------

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- au compte 1068522 : Réserves affectées à l'Investissements : .19.721,95€ afin de soutenir l'investissement au niveau du futur CPOM ;
- au compte 1068562 : Réserve de compensation : 16.000€ afin de porter cette réserve à 20% du budget.

9- Les perspectives d'évolution, Les améliorations projetées, Les projets pour 2022

- Développement de la plateforme de service SAMSAH/SAVS.
- Demande de transformation de places SAVS en places SAMSAH.
- Transformation de places de FH en places SAVS/SAMSAH.

10- Les annexes

⇒ Comptes administratifs.

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPOSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

